

# Qui sommes-nous ?

Depuis sa création en 1936, ERA-SAIH est un cabinet de courtage spécialisé dans l'assurance des cafés, hôtels, restaurants, discothèques, et de tous les lieux de loisirs tels que les bowlings et les casinos, sur tout le territoire français.

## Vos avantages :

- 1 interlocuteur dédié qui vous suivra
- Des solutions d'assurances spécialement conçues pour le cabinet ERA – SAIH
- Les meilleures conditions du marché

**Demandez votre formulaire d'étude personnalisée  
ou téléchargez le sur [www.erassur.com](http://www.erassur.com)**

**ERA-SAIH, Coverholder at LLOYD'S depuis 50 ans,  
bénéficie d'une délégation totale de souscription et de gestion.**

**Pour une étude personnalisée  
ou une question,  
contactez notre équipe :**  
Tél. : **01 55 65 05 10**  
E-mail : **[era@erassur.com](mailto:era@erassur.com)**



service d'assurance de l'industrie hôtelière  
26 rue Fortuny - 75017 Paris  
Tél. : 01 55 65 05 10 - Fax : 01 55 65 05 20  
e-mail : [era@erassur.com](mailto:era@erassur.com) - [www.erassur.com](http://www.erassur.com)

étude et réalisation d'assurances  
Coverholder LLOYD'S

Cabinet de courtage ERA, filiale de la MCCI.  
ERA – Société anonyme au capital de 100 000 € – RCS Paris 784 702 821  
N° ORIAS : 07 035 162. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.



Realisation catalhaa : 01 4338 1616 - Ref : era contra d'assurances- Relais Châteaux- l'hôtellerie-restauration AS\_05-2016.



service d'assurance de l'industrie hôtelière



étude et réalisation d'assurances  
Coverholder LLOYD'S

## Le contrat d'assurances référence de l'hôtellerie-restauration



**HOTELS – RESTAURANTS**

**Partenaire Relais et Châteaux**



# Le contrat Multirisques

## référence de l'hôtellerie-restauration



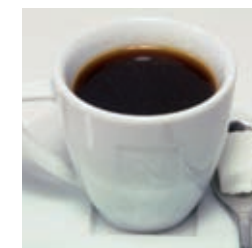
Hôteliers, restaurateurs, votre métier vous expose plus que quiconque aux conséquences financières d'un arrêt de votre activité (locaux détruits ou inaccessibles, mobilier ou marchandises endommagés, accident du chef restaurateur...). Maîtrisez ces risques en protégeant votre établissement avec un contrat sur mesure.

### Les avantages

- Une **tarification simplifiée** (à la chambre ou au chiffre d'affaires)
- Des garanties "Haut de gamme"
- Une **proposition personnalisée sous 48h**

### Vos garanties

- **25 000 000€ de garantie** par sinistre tous dommages confondus
- Franchise générale de **seulement 200€** par sinistre



### Pour vos biens

- Événements naturels hors catastrophes naturelles, à concurrence de 500 000 €
- Biens immobiliers assurés en **valeur de reconstruction à l'identique**
- Contenu assuré en cas d'incendie ou dégât des eaux **sans limitation de somme**
- En cas de vol, biens assurés à concurrence de 100 000 €
- Bris de glace et dommages électriques, à concurrence des dommages
- Bris de machines, jusqu'à 100 000 €

- **Accordé automatiquement** : Marchandises conservées au froid, tous risques exposition, tous risques piscines, spas, hammans, saunas, installations extérieures, tous risques cave à vins et à cigares, marchandises transportées, effondrement

### Pour la protection de votre activité

- **Pertes d'exploitation** indemnisées **jusqu'à 24 mois**
- Perte de la valeur vénale du fonds de commerce à concurrence de 3 ans de chiffre d'affaires
- Intérim suite à accident de l'homme-clé
- Protection Juridique professionnelle
- Annulation séminaires, congrès ou mariages

### Pour vos responsabilités

- Responsabilité civile **hôtelière et voiturier**
- Faute inexcusable de l'employeur
- Responsabilité civile services touristiques annexes
- Responsabilité civile **vie privée**
- Incidents de réservation (10 000 €/an)

### Pour votre protection et celle de vos salariés

- Contrat prévoyance :
  - mensualisation
  - arrêts de travail
  - invalidité
  - décès
- Contrat santé répondant aux normes de la Convention Collective HCR